

Conseil Municipal du 17 janvier – 19H00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Délibération tarifs 2018 encarts publicitaires ;
- 2 – Délibération subventions aux associations locales ;
- 3 – Délibération placement financier ;
- 4 – Comptes-rendus des activités du Grand Chalon ;
- 5 – Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures.

Informations du Maire

Etaient présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Stéphane KIRCHE – Marie-Claude PALMACE – Dominique HOCQUET – Nathalie SCHOUMACHER – Pascale COLIN – Jean-Bernard TUETÉY – Florence LEBETTRE.

Excusés ayant donné procuration :

Françoise REMONDIÈRE procuration à Marie-Claude PALMACE

Jean SURDEL procuration à Olivier GROSJEAN

Excusé :

Georges PAUCHARD

Absente :

Séverine GOMES

Secrétaire de séance : Christian WAGENER.

POINT N° 1

Objet : Délibération tarifs 2018 encarts publicitaires

Monsieur le Maire propose que les tarifs des encarts publicitaires figurant dans le bulletin de fin d'année soient les suivants pour l'année 2018 :

Pour la couverture :

- Encart à 70 € TTC (dimension 5 x 9 cm)
- Encart à 90 € TTC (dimension 9 x 9 cm)
- Encart à 130 € TTC (dimension 9 x 13,5 cm)
- Encart à 245 € TTC (dimension 19 x 13,5 cm)
- Encart à 410 € TTC (dimension 19 x 28 cm, soit 1 page)

Pour les pages intérieures :

- Emplacement simple à 60 € (dimension 9 x 5 cm)
- Emplacement double à 100 € (dimension 18 x 5 cm)

Accord à l'unanimité.

POINT N° 2

Objet : Délibération subventions aux associations locales*

Le Maire propose les montants suivants pour l'année 2018 :

Association Anciens Combattants	227,00 €
Parents d'Élèves	384,00 €
Société de Chasse	163,00 €
C.C.A.S.	-
Les Amis de Dracy	216,00 €
Association Loisirs	216,00 €
Blanc Couleurs	211,00 €
Tennis Club	557,00 €
Bonsaï Club	167,00 €
Pétanque Dracysienne	75,00 €
Donneurs de sang	86,00 €
Prévention Routière	93,00 €
Bibliothèque	1 462,00 €
Gymnastique	712,00 €
Fourchette Gourmande	83,00 €
Bien Etre	83,00 €
Yoga pour tous	83,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Givry	309,00 €
PROVISIONS	1 500,00 €
TOTAL	6 627,00 €

* Ces subventions seront versées en avril prochain, sous réserve de la demande du dernier bilan de l'association et du budget prévisionnel 2018.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 3

Objet : Délibération placement financier

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le placement de 49 000 €, auprès du Receveur, arrive à échéance le 08 février 2018, souscrit le 29 décembre 2015 et qu'il conviendrait donc de reconduire celui-ci pendant un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne** un avis favorable à la proposition du Maire sur le renouvellement du placement de 49 000 € ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 4

Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon

→ Conseil Communautaire du 13 décembre 2017 :

Malgré son absence au dernier conseil communautaire du 13 décembre dernier, Monsieur WAGENER recense les principaux points qui ont été abordés lors de cette réunion. Il a donc été question de :

- **La révision du règlement d'intervention du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC)**

Depuis 2010, ce fonds a permis de soutenir 144 projets. Afin d'améliorer son fonctionnement et pour pouvoir soutenir un plus grand nombre de dossiers, il a été décidé de modifier son règlement par la simplification des pièces justificatives à fournir, la possibilité de déposer un dossier tout au long de l'année, la prise en compte du nombre de demande déposée par la commune...

- La présentation du rapport 2015-2016 sur la mise en œuvre du Contrat de Ville ;
- L'organisation de l'aide alimentaire d'urgence sur le territoire du Grand Chalon en lien avec les associations caritatives du territoire : la Fédération des Associations Chalonnaise d'Entraide (FACE), les Restos du Cœur et le Secours Populaire Français.
- Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2017-2022 :
Le Grand Chalon s'était engagé dans un programme de réduction du volume des ordures ménagères traitées. Le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés a augmenté de 52 % à 71 % en 2016. Afin de poursuivre cet élan, un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été établi pour la période 2017-2022. L'objectif étant de réduire de 10 % les quantités de DMA entre 2016 et 2022, soit une baisse estimée à 5 628 tonnes (en moyenne 53 kg par habitant en six ans).
- La poursuite de la diffusion des spectacles « Jeunes Publics » de l'Espace des Arts dans les communes du Grand Chalon : le « Rendez-vous des Piccolis ».
Ces derniers s'adressent à tous les CP des 51 communes-membres.

➔ Réunion Eau et Assainissement - 20 décembre 2017 :

Monsieur BEUGNET s'est rendu, en lieu et place de Monsieur le Maire, à la réunion du 20 décembre 2017 traitant de la compétence « Eau et Assainissement ». Au cours de cette dernière, il a été présenté aux élus les différents travaux qui ont été réalisés en termes d'assainissement mais également dans le domaine du remplacement des réseaux. Il a également été fait un bilan sur l'ensemble des coûts investis dans la réfection des réseaux.

POINT N° 5

Objet : Comptes-rendus des réunions des syndicats et autres représentations extérieures

➔ Syndicat Mixte des Eaux Sud-Ouest - 19 décembre 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans la réunion du 26 octobre 2017 du Syndicat Mixte des Eaux Sud-Ouest, il avait été abordé la hausse du tarif de l'eau ainsi que la revalorisation de l'abonnement auxquelles la commune de Dracy-le-Fort s'était opposée. Lors de cette réunion, les montants des subventions octroyées par l'Agence de l'Eau et par d'autres financeurs n'étaient pas connus, ce qui a entraîné l'organisation de la réunion du 19 décembre. Les montants attendus étant à la baisse, il a été maintenu la proposition d'augmenter de 4 % le prix du m³ et de 4 % également l'abonnement. Monsieur le Maire a maintenu sa position en s'opposant à ces nouvelles hausses en rappelant que les problèmes de fuites sur les réseaux existants étaient persistants et qu'il serait préférable de s'atteler à leurs recherches plutôt que d'augmenter la pression tarifaire exercée sur les administrés. Suite aux débats qui s'en sont suivis, la position dracysienne a été minoritaire lors du vote. Les hausses tarifaires seront donc effectives dès le 1^{er} janvier 2018.

Informations du Maire

- INSEE :
Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'INSEE a adressé une notification dans laquelle il est indiqué la population dracysienne en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018. La commune de Dracy-le-Fort compte donc désormais 1 356 habitants.
- Préfecture :
Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet concernant la suppression de la subvention pour travaux divers d'intérêt local, soit la réserve parlementaire.
- Département de Saône-et-Loire :
Dans le cadre de la poursuite de la politique d'aides aux territoires engagés par le Département de Saône-et-Loire depuis 2015, le Conseil Départemental a décidé de reconduire le dispositif « Appel à projets » en 2018. Pour cette nouvelle année, 7 millions d'euros seront consacrés à l'aide aux territoires dont 5,5 millions seront ainsi réservés sur l'appel à projets et 1,5 millions seront destinés à des projets dits « structurants ».

- **Bilan « Octobre Rose 2017 » :**

Dans le cadre de la campagne de lutte contre le cancer du sein, plusieurs évènements et manifestations ont été organisés, au sein des communes-membres du Grand Chalon (marches, zumba, bâtiments communaux aux couleurs d'octobre rose ...). Dracy-le-Fort a souhaité participer à cette opération nationale de sensibilisation en habillant la façade de la mairie aux couleurs de la manifestation. Cette action sera d'ailleurs reconduite pour 2018. Un groupe de travail s'est constitué au niveau intercommunal afin de réfléchir sur la programmation de l'édition 2018.

- **Grand Chalon - Statuts :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux délibérations prises concernant la compétence GEMAPI par l'ensemble des communes-membres en fin d'année 2017, les nouveaux statuts du Grand Chalon ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 22 décembre 2017 et sont donc applicables dès le 1^{er} janvier 2018.

- **Déploiement de la fibre optique :**

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur TESSIER Bernard, Directeur Régional de Bourgogne de l'opérateur ORANGE du 10 janvier dernier. Entrevue au cours de laquelle il a été précisé le calendrier prévisionnel du déploiement de la fibre optique :

- ➔ Travaux d'ingénierie, concertation avec la commune et permission de voiries : 1^{er} semestre 2018 ;
- ➔ Début des travaux de déploiement : 4^{ème} trimestre 2018 ;
- ➔ Début du démarchage commercial : 4^{ème} trimestre 2018 ;
- ➔ Raccordement des premiers logements dracysiens : 1^{er} semestre 2019 ;
- ➔ Couverture intégrale de la commune : 2019.

Monsieur le Maire précise que des études au cas par cas seront réalisées dans certains raccordements. En effet, l'entreprise ORANGE apportera la fibre en bordure de parcelle, ce qui pourrait entraîner des travaux de terrassement.

Dans le cadre de ce déploiement, Monsieur le Maire qui sera accompagné de Messieurs WAGENER et BEUGNET rencontreront l'entreprise Orange le 19 janvier afin de définir définitivement l'implantation des deux armoires-relais sur le territoire communal, chacune alimentant 350 foyers dracysiens.

- **Demande de subvention sans suite :**

- PEP 71.

- **Document distribué :**

- Bulletin du Grand Chalon n° 19.

- **Document(s) disponible(s) :**

- ✓ Lettre des Services de l'Etat de décembre 2017 ;
- ✓ Le rapport du CESER de Bourgogne Franche-Comté « *Repenser la dépense publique locale* » ;
- ✓ Le dossier presse du Conseil Départemental - décembre 2017 ;

Le prochain conseil municipal est prévu le **Judi 8 février 2017 à 19 heures en Mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Signature pour accord des membres présents.